

Affaires courantes

• (1300)

Donc, on a dû tenir compte de tous ces facteurs pour arriver à un rapport comme celui d'aujourd'hui qui n'est pas, bien sûr, parfait, car ce n'est pas avec cela qu'on va pouvoir répondre à toutes les demandes. Mais en tenant compte de nos moyens, en tenant compte de la situation actuelle du pays, je pense que nous avons atteint, dans ce rapport, un équilibre. Une fois que nous l'aurons mis en application, nous découvrirons certainement des lacunes que nous pourrions corriger et nous pourrions aussi y apporter des améliorations. J'espère qu'avec le temps il sera possible que toutes nos délibérations, soit dans cette Chambre, mais surtout dans les comités, puissent être télévisées et radiodiffusées comme cela se fait ici à la Chambre des communes.

J'aimerais aussi faire comprendre et tenter d'expliquer à tous ceux qui nous écoutent, car on s'adresse à tous nos auditeurs, que l'objectif de ce rapport est d'informer la population, les tenir au courant de tout ce que leurs députés et le gouvernement du Canada font. Il s'agit de bien les informer, et je suis sûr que cela coûte de l'argent. Mais prenons la Chambre des communes; présentement, nous ne sommes pas nombreux à être présents ici en Chambre. Mais cela ne veut pas dire que les autres députés qui sont absents ne font rien ou sont en vacances. Ils travaillent en comité, ils sont en réunion ou dans leur bureau car notre travail n'implique pas uniquement d'être ici, à la Chambre, et de prendre part à des débats. Il y a d'autres endroits où on fait des débats.

Donc, il serait bon à ce moment-ci, je crois, d'informer la population, les Canadiens, du nombre de comités qui existent, madame la Présidente. On parle souvent des comités, mais je pense qu'il serait bon de les nommer et d'expliquer notre système de comités et de la façon que cela fonctionne. On y fait un travail important. Je ne reviendrai pas en arrière et expliquer l'ancien fonctionnement, mais actuellement, nos comités sont divisés en secteurs. Si je prends, par exemple, le secteur des ressources humaines, madame la Présidente, celui-ci comprend notamment le Comité permanent des affaires autochtones, dont huit députés y siègent, soit cinq représentant le gouvernement, deux de l'opposition officielle et un du Nouveau Parti démocratique. Il y a aussi le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le Comité sur le multiculturalisme et la citoyenneté, le Comité sur la santé et le bien-être social, les affaires sociales, le troisième âge et la condition féminine et le Comité sur le travail, l'emploi et l'immigration.

Ensuite, pour chacun des secteurs, on retrouve aussi deux comités législatifs. Il s'agit de comités permanents qui peuvent convoquer les ministres et où on discute des ministères et des travaux qu'on retrouve à l'intérieur des ministères, mais nous avons établi ces comités législatifs spécifiquement pour étudier les projets de loi, une fois

qu'ils ont été adoptés en deuxième lecture, ce qui accélère les travaux de cette Chambre.

L'autre secteur dont je voudrais vous entretenir, c'est le secteur des ressources naturelles. Dans celui-ci, on retrouve le Comité de l'agriculture, le Comité de l'énergie, des mines et des ressources, le Comité de l'environnement, le Comité des forêts et des pêches et également dans ce secteur, il y a deux comités législatifs.

Il y a aussi le secteur économique dans lequel on a le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, le Comité des finances—et c'est évident que lorsqu'on parle d'économie, cette enveloppe doit comporter le Comité des finances—le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord. Il y a aussi le Comité des transports, un comité très important aussi et encore là, on y voit deux comités législatifs.

On retrouve, enfin, le secteur ministériel. Là, il y a le Comité des communications et de la culture, le Comité des consommateurs et sociétés et de l'administration gouvernementale. . .

M. Boudria: Très bon comité!

M. Gagliano: Mon collègue y fait un travail exceptionnel. Bien sûr, il y a aussi le Comité de la justice et du solliciteur général, le Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, le Comité des langues officielles et s'y rattachent également là, deux comités législatifs.

Comme le vous voyez, monsieur le Président, nous avons un grand nombre de comités, et du lundi au vendredi, pendant que cette Chambre siège. Il y a des jours où les comités commencent à siéger même avant la Chambre. La population ne connaît pas le travail important accompli par ces comités. De plus, il faut mentionner que la plupart du temps les comités invitent à comparaître des témoins d'envergure nationale, des groupes nationaux qui viennent témoigner devant ces comités, qui viennent dire aux députés des deux côtés de la Chambre des choses très importantes, comment administrer, comment aller vers l'avenir, comment le Canada pourra devenir un pays prospère et avant-gardiste. Et monsieur le Président, seuls les députés, ou quelques journalistes ont le droit d'assister aux délibérations et de prendre des notes, c'est-à-dire que la presse écrite est permise. Par contre, la presse électronique, telle la télévision et la radio, n'est pas encore permise, sauf peut-être avant que les délibérations du comité ne commencent, pour prendre dans la pièce quelques *clips* que l'on pourra rediffuser aux nouvelles le soir.

Avec le rapport du comité dont nous discutons en ce moment, bien sûr que les députés aimeraient, et tout le monde le souhaite, que toutes les délibérations dans les comités soient télévisées, et ainsi on aurait toute l'information voulue. Mais il y a un problème financier, un problème de coûts, mais également ce problème, à savoir